



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE du 3 AVRIL 2020

Rapport n° CP 2020-C04 :

Fonds d'équipement d'urgence des professionnels de santé

AMENDEMENT :

I) Un article, ainsi rédigé, est ajouté à la délibération :

« Article 2 :

S'engage à présenter, tous les mois, un bilan précis des demandes des professionnel-le-s de santé qui auront bénéficié du fonds d'équipement d'urgence pour assurer la transparence et réajuster, si nécessaire, le montant global de l'enveloppe dédiée à ce fonds afin de répondre à l'ensemble des besoins des professionnel-le-s. »

II) A l'annexe 1 de la délibération, le deuxième alinéa de la partie Bénéficiaires est ainsi rédigé :

« Toutes structures collectives de soin de premier recours, **publiques ou privées**, et quel que soit leur statut juridique »

Exposé des motifs :

Face à la gravité de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, la Région Ile-de-France doit agir pour protéger les Francilien.ne.s. Elle doit être aux côtés de celles et ceux qui assurent les services essentiels de notre pays, contribuer à leur sécurité, sécuriser également l'emploi et mobiliser des fonds d'urgences conséquents. La pandémie met en lumière de manière crue les inégalités sociales, les impasses du néolibéralisme, les errements des choix politiques faits depuis longtemps, qui ont mené à l'affaiblissement de notre système de santé, de la protection sociale, de tout ce qui constituait l'État-providence. S'il faut répondre à l'urgence sanitaire, il faut également poser des jalons pour rompre avec ce qui se faisait avant. C'est avec ce double objectif que le groupe Front de Gauche propose de renforcer l'action régionale.

Pour le groupe Front de gauche, la création de ce fonds d'urgence est indispensable pour que les professionnel-le-s de santé installés dans nos territoires puissent faire face à la pandémie que connaît notre pays, et en particulier la région Île-de-France qui est au cœur de la crise sanitaire actuelle. Les soignant-e-s doivent pouvoir soigner tout en étant équipés et protégés.

I) La transparence est un des ressorts essentiels dans la gestion d'une crise. Notre collectivité doit l'assurer et en premier lieu vis-à-vis des citoyens et de leurs représentant-e-s élus. Ce fonds d'équipement d'urgence doit donc faire l'objet d'un suivi précis et détaillé des demandes qui auront pu en bénéficier. Réaliser un bilan mensuel assure l'élémentaire transparence et permet également de réajuster, si nécessaire, le montant global de l'enveloppe dédiée à ce fonds afin de répondre à l'ensemble des besoins des professionnel-le-s de santé émanant de tous les territoires franciliens.

II) Afin de lever toute ambiguïté, le groupe Front de gauche tient à ce que le règlement d'intervention soit très explicite quant à la possibilité des centres municipaux de santé de pouvoir solliciter ce fonds.

Céline MALAISÉ
Présidente